

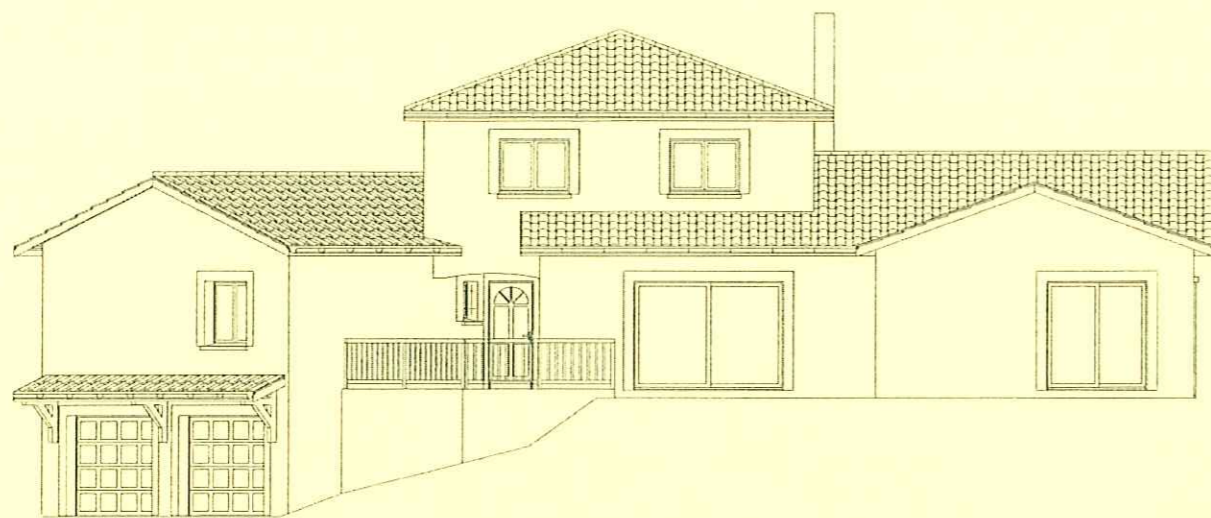


SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

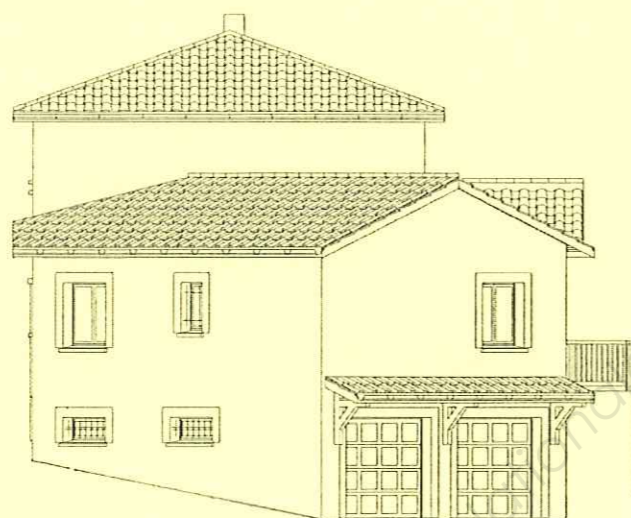
**Ce document a été numérisé par le CRDP de Clermont-Ferrand  
pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

## FACADES



OUEST



NORD

**SESSION 2013**

**Certificat d'Aptitude Professionnelle**

**PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENTS  
EPREUVE EP1**

**Analyse d'une situation professionnelle**

**Durée : 3h – Coefficient : 4**

## DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES

Le dossier de cette épreuve est composé :

- De ce dossier d'exécution des ouvrages.
- Du dossier réponse.

Repère	Désignation	Page
DEO 1	Page de garde et Façades	1
DEO 2	Plan de Masse	2
DEO 3	Plan étage	3
DEO 4	Plan rez-de-chaussée	4
DEO 5	Coupe	5
DEO 6	CCTP (Extraits) Lot Plâtrerie Lot peinture et revêtements de sol	6
DEO 7	CCTP (Extraits) Lot peinture et revêtements de sol	7
DEO 8	Fiche technique dalle moquette Fiche technique ragréage Nivelit.R	8
DEO 9	Fiche technique colle Emulyd Fiche technique colle toile de verre Fiche technique toile de verre	9
DEO 10	Mémo pratique OPPBTP « Les colles néoprène »	10

**CAP Peintre Applicateur  
de Revêtements**

**DOSSIER D'EXECUTION DES  
OUVRAGES**

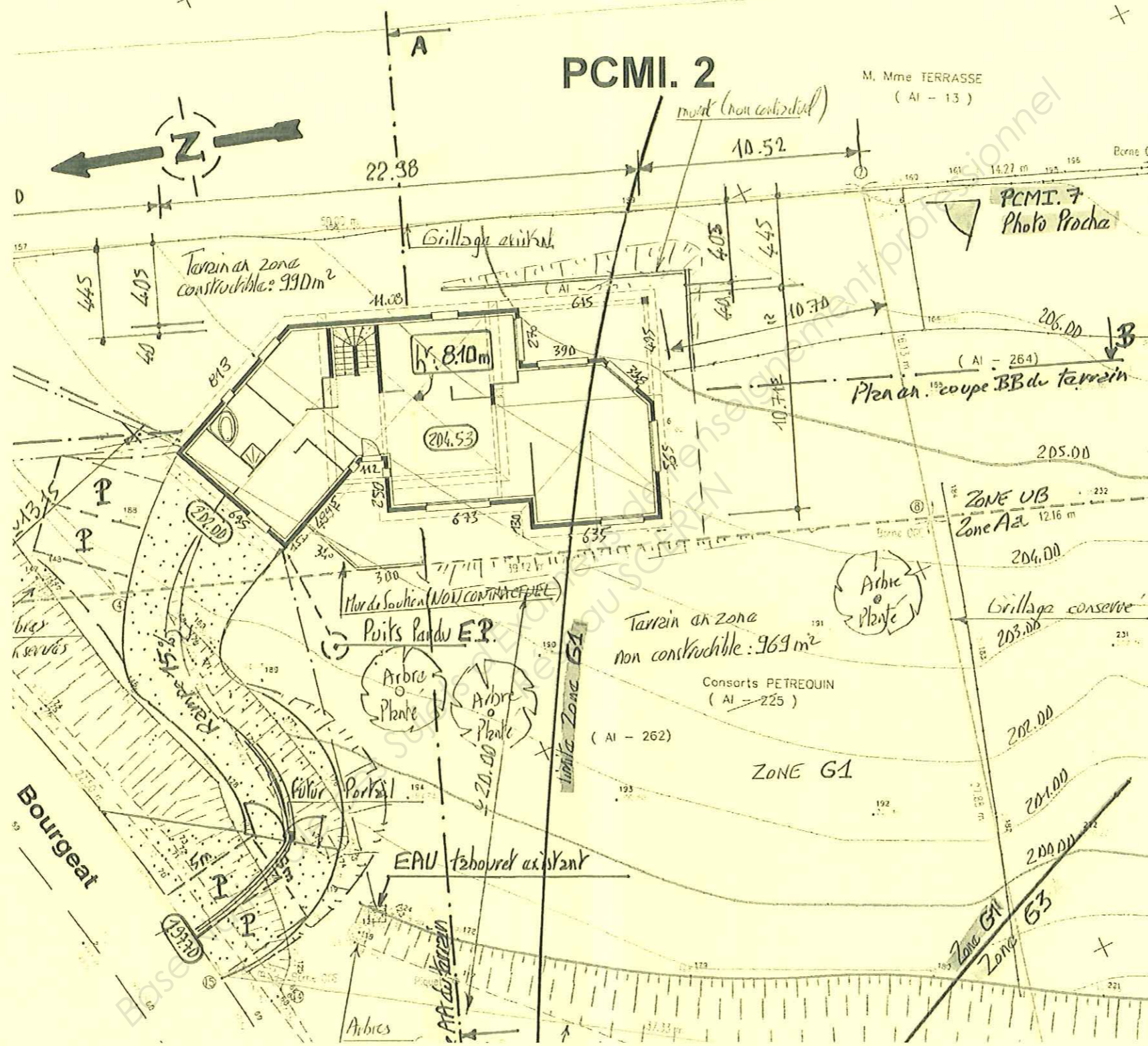
**SESSION 2013**

**DEO 1**

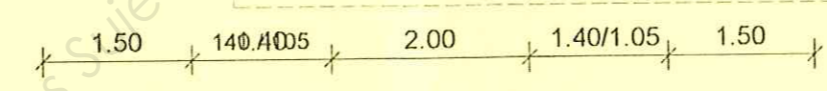
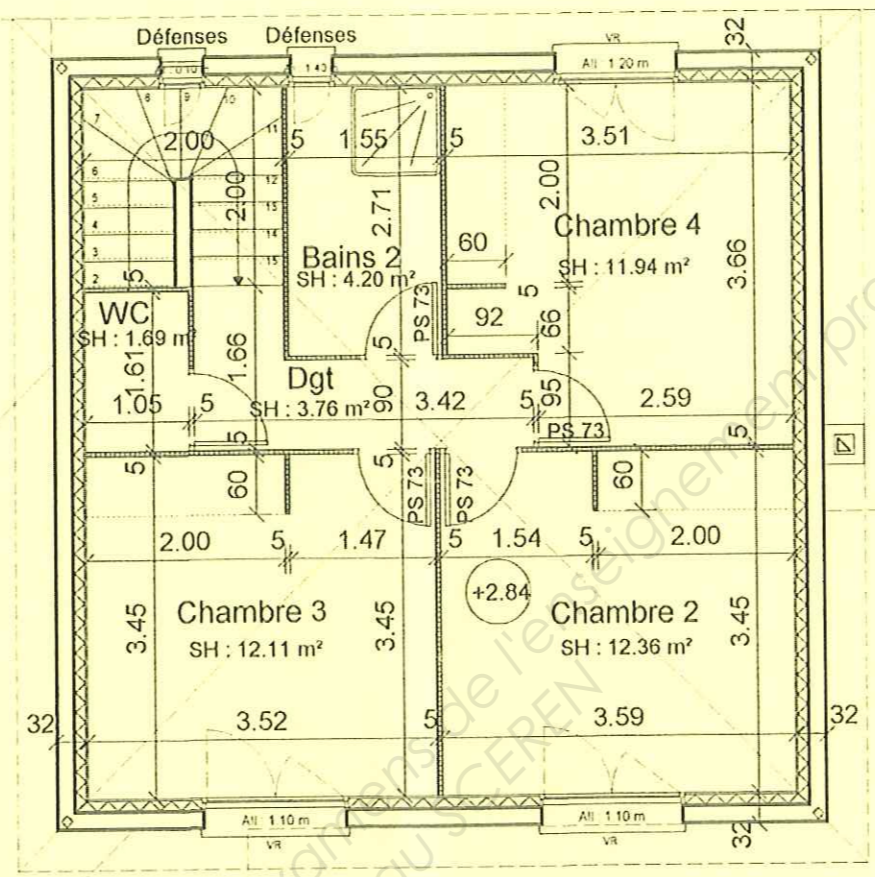
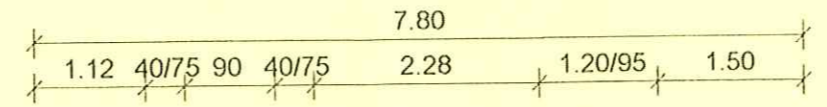
**Code 131**

**Page 1/10**

PLAN DE MASSE



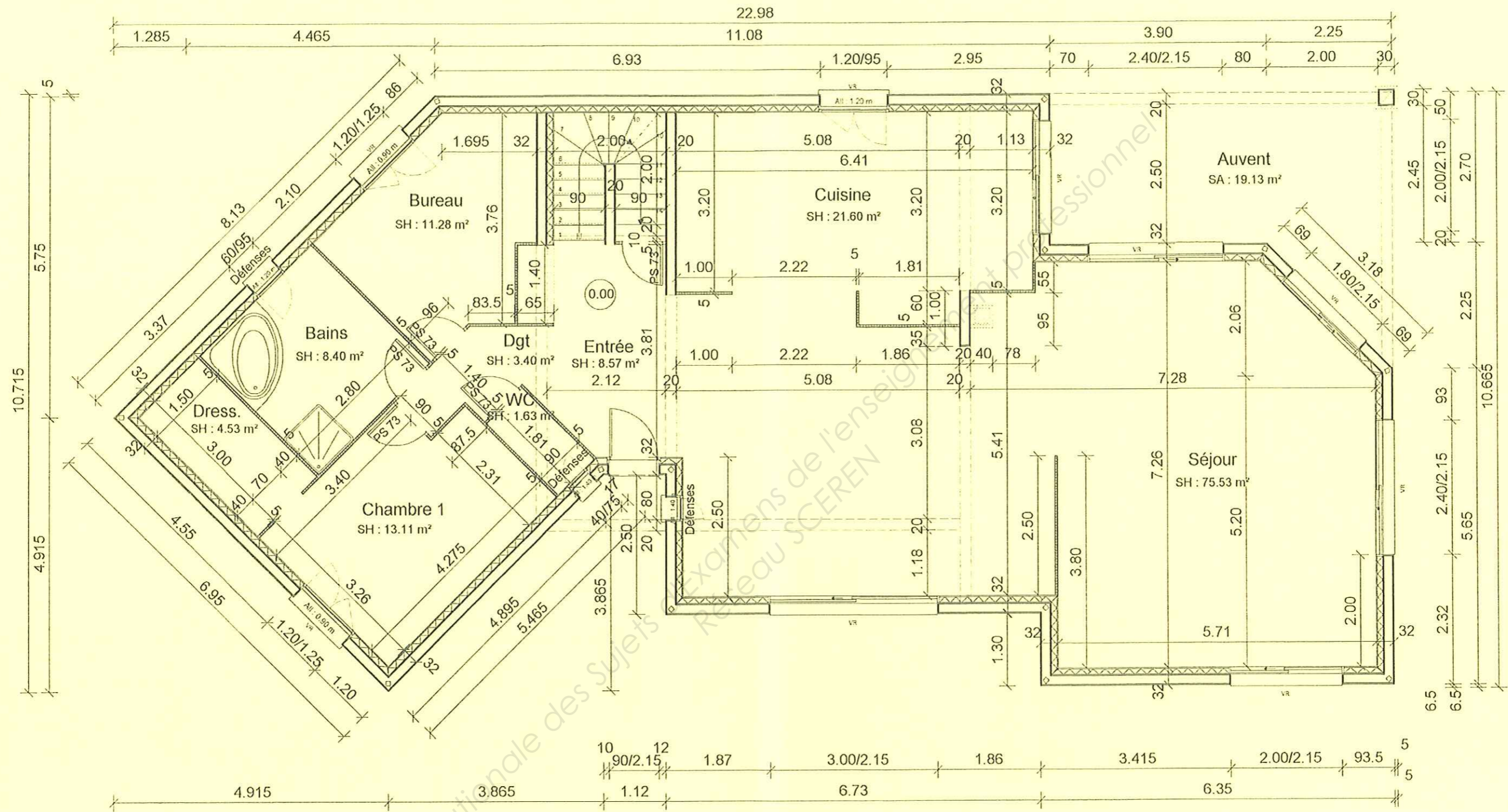
CAP Peintre Applicateur de Revêtements		DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES	
SESSION 2013	DEO 2	Code 131	Page 2/10



# Etage

échelle 1/75e

CAP Peintre Applicateur de Revêtements	DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES		
	SESSION 2013	DEO 3	Code 131 Page 3/10

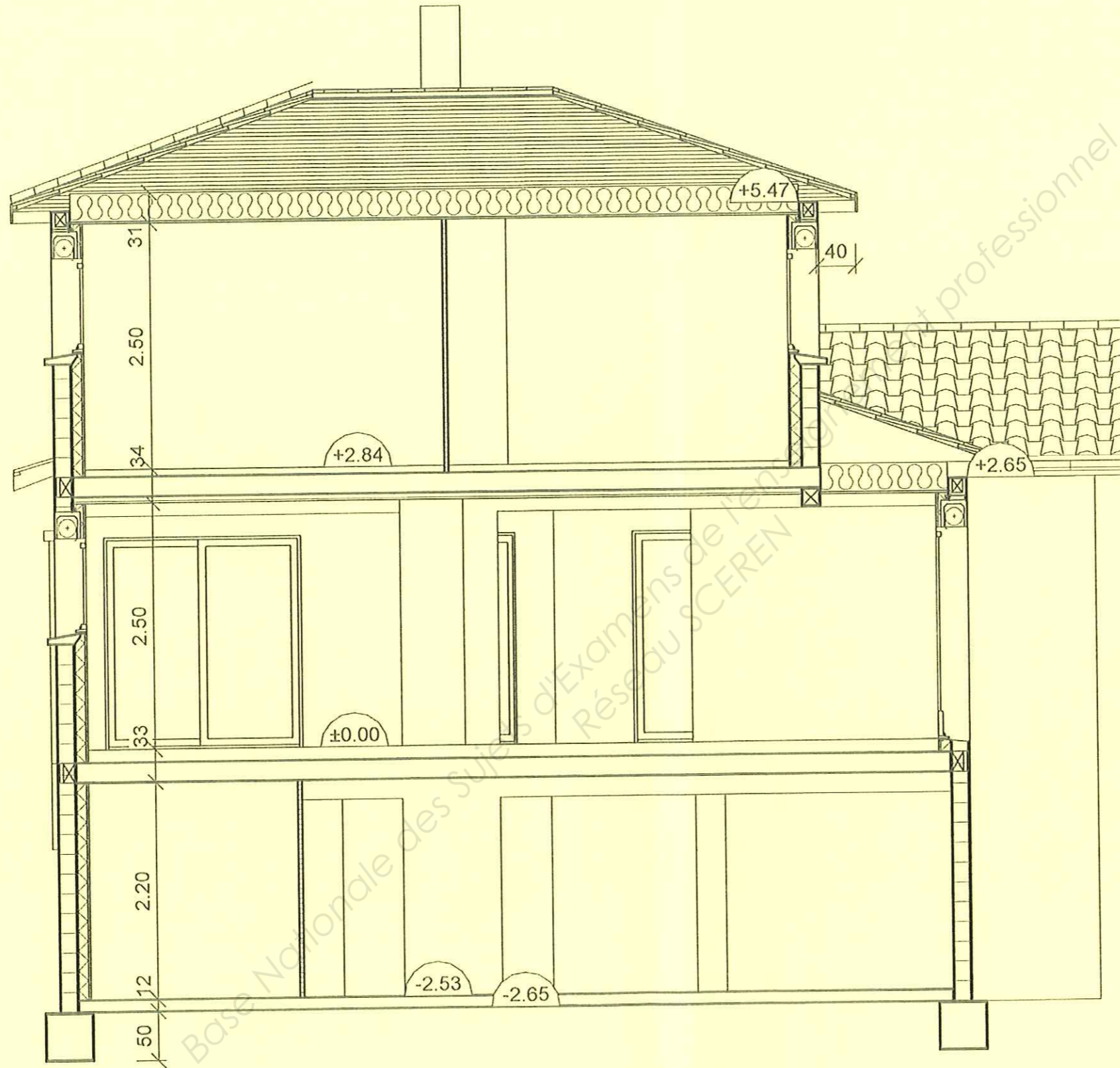


# Rez de chaussée

échelle 1/75e

CAP Peintre Applicateur de Revêtements		DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES	
SESSION 2013	DEO 4	Code 131	Page 4/10

# Coupe



échelle 1/50e

<b>CAP Peintre Applicateur de Revêtements</b>	<b>DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES</b>		
<b>SESSION 2013</b>	<b>DEO 5</b>	<b>Code 131</b>	<b>Page 5/10</b>

## Cahier des Clauses techniques Particulières (Extraits)

### Lot plâtrerie :

#### Plafonds.

Le plafond sera du style PLACOSTIL des établissements PLACOPLATRE ou équivalent.  
Il sera constitué de plaque de plâtre de 13 mm vissée sur une ossature métallique.  
Il sera conforme à l'avis technique du CSTB ainsi qu'au cahier des charges et prescriptions du fabricant.  
Une isolation thermique sera réalisée à l'aide de laine de verre d'une épaisseur de 200 mm avec pare-vapeur en une seule couche.  
Le traitement des joints sera de finition soignée les parements seront livrés prêts à peindre.

#### Doublage des murs extérieur.

Le doublage sera du type Placomur des Etablissements PLACOPLATRE ou équivalent.  
Il sera conforme à l'avis technique du CSTB ainsi qu'au cahier des charges et prescriptions du fabricant.  
**Il se composera de :**  
D'une plaque de plâtre cartonnée de 10 mm d'épaisseur avec un isolant thermique en polystyrène expansé de classe 2 de 80 mm d'épaisseur.  
Il sera collé à l'aide de plots de mortier adhésif de 1 cm d'épaisseur préconisé par le fabricant.

#### Les travaux comprendront :

La fourniture et mise en place d'un film de polyéthylène avec relevés latéraux ou profilés PVC dans les pièces humides, est à soumettre à l'agrément du Maître d'œuvre.  
La fourniture et pose des plaques de plâtre.  
Le renforcement des angles saillants par bandes armées.  
La fourniture et la mise en place des fourrures de fixation d'appareils sanitaires radiateurs etc...  
Toutes coupes entailles chutes bouchement de trous après le passage des autres corps d'état découpes et repérage des prises de courant interrupteurs etc...  
Le traitement des joints angles saillants angles rentrants suivant les recommandations du fabricant compris ratissage si nécessaire.  
Les parements seront livrés prêts à peindre.

#### Cloisons de distribution:

Les cloisons de distribution seront du type PLACOSTIL ou équivalent des établissements PLACOPLATRE pose en simple peau.  
Elles seront conformes aux notices d'agrément du CSTB ainsi qu'au cahier des charges du fabricant.

#### Les travaux comprendront:

L'ossature métallique réalisée à l'aide de profilés en acier galvanisé de 6/10ème d'épaisseur et comportant rails montants fourrures et accessoires de fixation.  
Les parements seront constitués sur chaque face de la cloison par deux plaques de plâtre cartonné à peindre (p.p) de type BA 13 de 12,5 mm d'épaisseur chacune vissées sur l'ossature. Elles seront isolées phonétiquement avec un panneau de laine de verre de 45mm d'épaisseur avec voile de verre.  
La fourniture et pose d'un film polyéthylène sous le rail inférieur y compris relevés latéraux ou PVC dans les pièces humides est à soumettre au Maître d'œuvre.  
Le traitement des joints des angles sortants des angles rentrants suivant le système préconisé par le fabricant compris ratissage si nécessaire.  
La fourniture et la mise en place des fourrures de fixation d'appareils sanitaires meubles radiateurs etc...  
Toutes coupes entailles et chutes bouchement des trous après le passage des autres corps d'état découpes et repérage des prises de courant interrupteurs etc...  
Les parements seront livrés prêts à peindre.

### Lot peinture et revêtements de sol :

Préparation des subjectiles : Ils seront exécutés en vue d'une finition A.

#### Qualité des matériaux et des produits et :

Les produits utilisés pour les mises en peinture seront de marque notoirement connues et soumises à l'agrément du Maître d'œuvre.  
Les livraisons sur chantier seront toutes faites sous emballage d'origine.  
Les couches primaires seront effectuées avec les produits préconisés par le fabricant des produits utilisés.

#### Réception des supports :

L'entrepreneur devra procéder avant le commencement des travaux à un examen attentif des supports qui lui sont livrés par les autres corporations et signaler à l'Architecte ceux qui lui paraîtront ne pas présenter toutes les garanties quant à la tenue de ses propres ouvrages.  
Le commencement de ces travaux implique de la part de l'entrepreneur du présent lot l'acceptation de ces supports ou subjectiles.

#### Les enduits pelliculaires :

Enduit mince genre G.S ou équivalent exécuté en deux passes la dernière exécutée dans le sens de la lumière avec ponçage soigné terminal.  
Traitement de toutes les arêtes.  
Application d'impressions pénétrantes et durcissantes.  
Exécution de pré-encollage teinté sur les parois devant recevoir un revêtement mural.

**Localisation :** -Plafonds : rez-de-chaussée et étage.  
-Toutes les parois intérieures de la villa.

#### Les boiseries :

Traitement des nœuds.  
Ponçage et masticage.  
Ces travaux seront réalisés sur toutes les boiseries de la villa.  
Boiseries intérieures et extérieures :  
Portes 205 x 0.80 sans le bâti  
Fenêtres.  
Les plinthes (7 cm de haut sur 1 cm d'épaisseur).

#### Peinture sur plafonds.

Après préparation des fonds application de peinture acrylique mate lavable et lessivable.  
Classification famille 1 classe 7a.  
Classement au feu M1.  
Coloris au choix de l'Architecte.

**Localisation :** -tous les plafonds.  
-Le coin repas  
-Le séjour  
-Intérieur des placards  
-Le dégagement

<b>CAP Peintre Applicateur de Revêtements</b>	<b>DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES</b>		
<b>SESSION 2013</b>	<b>DEO 6</b>	<b>Code 131</b>	<b>Page 6/10</b>

## Peinture sur parois verticales.

Après préparation des fonds application d'une peinture glycérophtalique satinée.  
Classification famille 1 classe 4.  
Classement au feu M1.  
Coloris au choix de l'Architecte.

### Localisation :

- WC
- Salle de bains
- Douche
- Cuisine

## Application d'une peinture acrylique satinée mur et plafond.

Classification famille 1 classe 7a.  
Classement au feu M1.  
Coloris au choix de l'Architecte.

### Localisation :

- toutes les chambres

## Travaux de peinture sur ouvrages bois.

### Etat de finition A

Après les travaux préparatoires et d'apprêts application d'une laque glycérophtalique.  
Classification famille 1 classe 4a  
Coloris au choix de l'Architecte.

### Localisation. :

- Toutes les portes intérieures y compris huisseries.
- Les habillages de joues de placards.
- Les fenêtres intérieures extérieures.
- Les plinthes.

## Pose de revêtements muraux.

Les choix seront faits sur place sur présentation du catalogue des fabricants.  
Le papier peint : rouleau de 0.53 x 10.05 m

Tous les travaux préparatoires et d'apprêts devront être réalisés selon le DTU 59.1  
Utilisation de colle en poudre diluable à l'eau de type cellulosique.

Pose à joints vifs.

Toutes sujétions de raccordement à l'adjacent, et notamment de découpe au droit des appareillages électriques ou autres.  
Arasements soignés.

Si lors de la pose l'entreprise constate un défaut quelconque dans le papier peint (lès irréguliers, différence de couleur, etc...) elle doit arrêter la pose et en informer le maître d'œuvre, faute de quoi tous les papiers peint devront être arrachés et repris aux frais de l'entreprise.

## Pose de papier peint.

### Localisation. :

- Toutes les chambres
- Le dégagement

## Pose de revêtement mural PVC de chez BUFLON.

Les données techniques du revêtement sont à rechercher dans le catalogue du fabricant.

Pose en simple encollage avec une colle acrylique.

Les joints seront réalisés en coupe double dite coupe « BUFLON ».

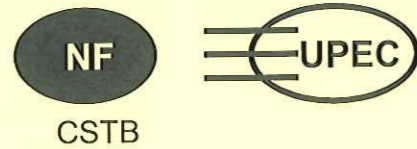
### Localisation :

- Séjour
- Coin repas

<b>CAP Peintre Applicateur de Revêtements</b>	<b>DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES</b>		
<b>SESSION 2013</b>	<b>DEO 7</b>	<b>Code 131</b>	<b>Page 7/10</b>



## FICHE TECHNIQUE DALLES MOQUETTE TECSOM



### Fiche technique du revêtement.

<b>DESCRIPTION</b>	Bouclettes structurées
Présentation L x l	30 x 30
<b>CARACTERISTIQUES</b>	
Surface	0,09 m <sup>2</sup>
Support	Bouclettes structurées
Envers	complexe vinylique BS
Epaisseur totale en mm	3,2
<b>PERFORMANCES TECHNIQUES</b>	
Classement UPEC	U3 P3 E2 C2
Certification NF-UPEC	305T-001.1
Réaction au feu sur support M0	M1
Mise en œuvre	pose collée

Le conditionnement des dalles TECSOM 30 x 30 sont en cartons de 2,70 m<sup>2</sup>.

## FICHE TECHNIQUE RAGREAGE NIVELIT.R

### Emploi : Domaine d'utilisation

Pour le ragréage et le lissage des sols intérieurs neufs, avant la pose d'un revêtement mince dans les locaux à trafic modéré ou intense (P3)

### SUPPORTS :

Chape ciment  
Dalle béton

### EPAISSEUR D'APPLICATION :

Locaux trafic modéré P2 de 1 à 10 mm  
Locaux trafic intense P3 de 3 à 10 mm

### LIMITES D'EMPLOI :

Ne pas appliquer sur :  
sols mouillés soumis à des remontées permanentes  
Sols friables ou instables  
Sols industriels  
Anciens revêtements  
Support bois  
Sols extérieurs  
Ne peut être laissé nu

### CARACTERISTIQUES DE MISE EN ŒUVRE :

Temps de repos avant étalement : 2 minutes  
Durée pratique d'utilisation : 20 minutes  
Temps ouvert d'auto lissage : 15 minutes  
Délai d'attente avant circulation piétonne : 3 heures  
Délai pour ponçage éventuel : 3 à 8 heures  
Séchage avant collage de revêtement : 12 heures

### PREPARATION DES SUPPORTS :

Les supports doivent être parfaitement secs, durs, rigides, propres et sains  
Eliminer par grattage, peinture, enduit, plâtre, laitance béton, traces de colle  
Dépoussiérer soigneusement par aspiration ou balayage  
Reboucher les trous éventuels avec NIVELIT R mélangé avec du sable fin  
Avant application du ragréage P3 appliquer une couche de primaire d'accrochage IBOTAC non dilué laisser sécher 1 à 4 heures.

### CONDITIONS D'APPLICATION :

Température d'emploi : de + 5° à 35°C  
Ne pas appliquer sur sol chauffant

### APPLICATION :

Gâcher mécaniquement à l'aide d'un malaxeur électrique lent (500tr/min)  
6 à 6,5 litres d'eau pour 1 sac le mélange doit être homogène.  
Unité de vente : sac de 25 kg  
Consommation : 1,5 kg/m<sup>2</sup>/mm d'épaisseur  
Couleur : gris  
Produit associé : primaire IBOTAC 200 g/m<sup>2</sup> seaux en plastique de 4 kg

<b>CAP Peintre Applicateur de Revêtements</b>	<b>DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES</b>		
<b>SESSION 2013</b>	<b>DEO 8</b>	<b>Code 131</b>	<b>Page 8/10</b>

## FICHE TECHNIQUE COLLE EMULYD

### FICHE TECHNIQUE

#### Colle acrylique pour revêtement de sol.

Colle prête à l'emploi, à base de résine acrylique en émulsion.

Spécialement formulée pour le collage des moquettes à dossier PVC, envers feutre de polyester et des revêtements en PVC homogène ou multicouches dalles ou lés.

Très forte adhérence

Prise immédiate élevée

Les revêtements nerveux ne se relèvent pas.

Très large temps de travail 90 minutes environ qui facilite l'encollage des grandes surfaces.

Facilité d'application

S'utilise en simple encollage du sol à la spatule dentelée.

Consommation d'environ 350 g/m<sup>2</sup> temps de gommage environ 10 à 15 minutes avant d'appliquer le revêtement.

**Non toxique**

**Non inflammable**

**Craint le gel**

Conditionnement :  
Vendu en seaux de 5 et 20 kg

## FICHE TECHNIQUE COLLE TOILE DE VERRE

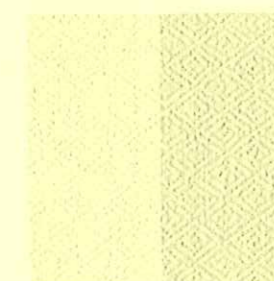
Vendue en pot de 5kg.10kg  
Rendement 220 g/m<sup>2</sup>



**Composition :** Eau, amidon et polymères  
**Transparent :** Oui  
**Outils nécessaires :** Rouleau ou pinceau  
**Temps de préparation :** Aucun  
**Temps de prise :** 24 H  
**Nettoyage des outils :** A l'eau  
**Encollage :** Simple

## FICHE TECHNIQUE TOILE DE VERRE

Toile de verre.  
Vendu en rouleau de 25 ml  
Largeur 1.00m



CAP Peintre Applicateur  
de Revêtements

DOSSIER D'EXECUTION DES  
OUVRAGES

SESSION 2013

DEO 9

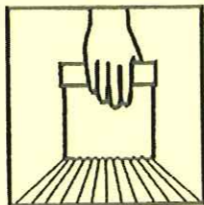
Code 131

Page 9/10

# Mémo-pratique

L'utilisation de colles polychloroprène appelées communément colles « néoprène » ou « de contact », en solution dans des solvants, présente des risques pour la santé, du fait de la nocivité de certains solvants (irritation de la peau et des muqueuses, effet narcotique, anémie, polynévrites, etc.). Mais un autre danger, souvent méconnu ou sous-estimé par le personnel appelé à utiliser ces produits dans des lieux confinés, restreints ou peu aérés, est celui de l'explosion et de l'incendie. Plusieurs dizaines d'accidents mortels ou graves sont ainsi survenus dans le B.T.P., notamment sous forme de brûlures, sans parler des dégâts matériels dans les bâtiments où étaient réalisés ces travaux de collage.

Ce mémo-pratique a pour but d'avertir les professionnels de ce danger et de les aider à utiliser les colles « néoprène » en sécurité.



## Les colles « néoprène » et le danger d'explosion

### DOMAINE D'EMPLOI

Les colles « néoprène » sont utilisées dans le second oeuvre comme primaires d'accrochage sur certains supports ou pour :

- le double encollage des lés ou dalles vinyliques,
- les revêtements en caoutchouc,
- le collage des nez de marches et plinthes,
- tout matériau nécessitant un maintien immédiat.

### DANGER D'EXPLOSION

Le constituant de base des colles est le polychloroprène dissous dans un mélange de solvants qui doivent s'évaporer pour permettre la prise de la colle. En général, l'évaporation de ces solvants se fait rapidement à l'air libre, le point d'éclair - température minimale à laquelle les solvants dégagent des vapeurs inflammables - étant souvent inférieur à 0°C. Toutefois, la densité de ces vapeurs est généralement supérieure à celle de l'air. C'est pourquoi, si le local n'est pas suffisamment ventilé, elles migrent par gravité vers les niveaux inférieurs, notamment par les escaliers.

Lorsque ces solvants sont à certaines concentrations dans l'air, il y a constitution d'un mélange explosible. Il suffit alors d'un point chaud ou d'une étincelle d'origine quelconque au contact du mélange, pour provoquer successivement une explosion et un incendie. C'est au ras du sol, où la concentration des vapeurs est la plus importante, que l'inflammation se produit le plus souvent, et quelquefois à bonne distance du lieu d'application.

### INFORMATION DU PERSONNEL

Avant d'utiliser la colle, le personnel doit toujours consulter les conseils de mise

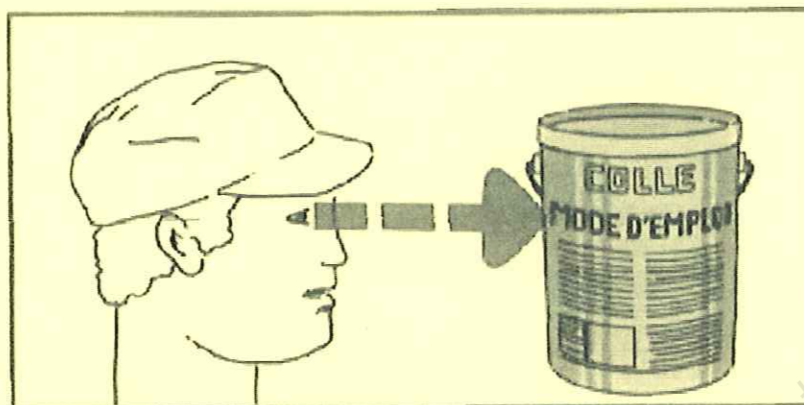


Fig. 1

en oeuvre du fabricant de la colle (étiquette sur l'emballage, notice d'emploi) (fig. 1). Il est préconisé, dans les informations techniques communiquées par les fabricants de ces colles, la mention :

**« ATTENTION ! Produit inflammable. Bien refermer le récipient après usage, travailler dans un local ventilé. Ne pas approcher de flamme nue. »**

L'étiquetage de l'emballage comporte la flamme sur fond orange-rouge (fig. 2) et la mention :

**« Contient des solvants volatils, point d'éclair inférieur à 0°C. Ne pas fumer. »**

Le symbole de la flamme n'évoque malheureusement pas le risque d'explosion du mélange vapeurs de solvants-air en cours d'utilisation.

Il est donc impératif de former le personnel aux techniques de prévention très strictes à appliquer lors de l'emploi de ces colles.

Fig. 2



**Danger d'inflammation**

### CONSIGNES DE PREVENTION

Les consignes suivantes doivent être respectées pendant toute la durée d'application de la colle « néoprène » et jusqu'à ce que les vapeurs de solvants aient été éliminées :

1 — Ne pas fumer, même dans les locaux avoisinant celui où est appliquée la colle.

2 — Ventiler énergiquement les locaux. Si la ventilation n'est pas suffisante, utiliser des systèmes de ventilation forcée munis d'équipements pour atmosphère explosible(1) :

- Le ventilateur sera placé le plus près possible de la sortie de l'air extrait, de façon à avoir un rendement optimal
- L'admission de l'air sera, si possible, située à la partie inférieure du local et à l'opposé du ventilateur, de façon à assurer un brassage efficace des vapeurs de solvants.

En vue d'obtenir un bon collage, il est recommandé d'appliquer les colles à une température supérieure à 10°C, car sinon, du fait de l'évaporation des solvants qui provoque un abaissement de la température, il se produit une condensation de l'humidité contenue dans l'air (point de rosée) sur le film de colle, ce qui entraîne une mauvaise adhérence.

Il est donc déconseillé d'utiliser les colles à une température inférieure à 10°C car l'applicateur du produit serait conduit :

- soit à assurer une ventilation limitée, ce qui est contraire aux règles de prévention,
- soit à ventiler avec un apport artificiel de calories, ce qui est contradictoire.

3 — Ne pas provoquer d'étincelles, en s'abstenant de mettre en route des équipements électriques, des meuleuses, etc. Tous les appareils électriques utilisés par l'entreprise doivent être conçus pour atmosphère explosible.

4 — Neutraliser les appareils électriques automatiques ou commandés à distance du local considéré et des locaux avoisinants (réfrigérateurs, ascenseurs, aspirateurs, thermostats, minuterie, etc.).

5 — Proscrire toute flamme ainsi que toute surface chaude dans le local considéré et les locaux avoisinants. Pour ce faire, neutraliser les brûleurs ou vieilles chaudières, les radiateurs électriques ou à catalyse, dont les éléments sont portés au rouge ou à des températures élevées, les ampoules électriques à incandescence, les réchauds, les lampes à souder, etc.

Il faut savoir que si la température d'un appareil atteint celle d'auto-inflammation des solvants utilisés (inférieure à 200°C pour les essences), il y a danger d'incendie.

De ce fait, les appareils d'éclairage ou de chauffage utilisés par l'entreprise ne

devront pas être portés à des températures pouvant engendrer un incendie.

6 — Avertir du danger, les salariés des autres corps d'état, travaillant à proximité du chantier de collage ou qui seraient appelés à y pénétrer, par la mise en place de panneaux portant l'inscription « Danger d'explosion - Défense de fumer »

7 — Ne pas jeter de résidus de colles à l'égout.

8 — Bien refermer les récipients après usage (fig. 3).

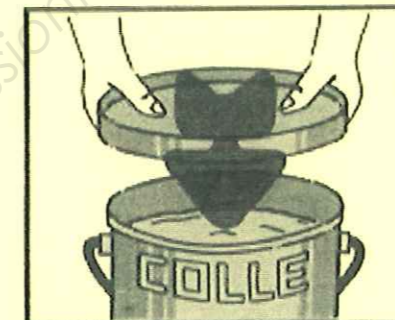


Fig. 3

### PREMIERS SECOURS

Les poseurs travaillant généralement agencés, leurs vêtements s'imprègnent de vapeurs de solvants. Il est donc nécessaire de :

- disposer d'un extincteur à dioxyde de carbone liquéfié, qui pourra être situé à proximité des panneaux d'avertissement du danger,

● porter des vêtements en fibres végétales (ex. : coton) ou en laine, en évitant tous les vêtements en fibres synthétiques.

Pour éteindre les vêtements en flamme :

- ne pas courir, ce qui aviverait le feu,
- envelopper la victime d'une couverture en laine ou d'une bâche en toile de coton. A défaut, on peut la recouvrir de sable,
- la victime peut également :

— se coucher au sol, les bras contre le corps, et se rouler lentement,

— se plonger dans un bac rempli d'eau.

Les grands brûlés doivent être transportés d'urgence vers un centre hospitalier dis-

posant d'un service spécialisé. A noter qu'en plus des brûlures, des traumatismes graves internes peuvent survenir à la suite d'une explosion.

### AUTRES COLLES UTILISABLES

La meilleure prévention contre les risques liés à l'explosion des mélanges de solvants, inflammables dans l'air est, bien sûr, l'utilisation de colles ne présentant pas ce danger.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- les colles « néoprène » en solvants chlorés ininflammables (hydrocarbures halogénés). Elles ont pratiquement les mêmes caractéristiques que les colles en solution dans les solvants inflammables.

Toutefois, certaines précautions s'imposent, en fonction des solvants choisis, car ils sont en général irritants et nocifs, par contact cutané et inhalation. Leur emploi suppose, au moins, une bonne ventilation et le port de gants spéciaux.

- des colles à base de résines acryliques en dispersion, si la nature, la nervosité ou la stabilité dimensionnelle du matériau permet leur emploi et si les conditions de leur mise en oeuvre sont adéquates (un temps de gommage est souvent recommandé, si le matériau à coller est non absorbant).

Avant de les utiliser, il est donc nécessaire de consulter, sur ces points, le fabricant du revêtement ou de la colle.

- des colles époxy ou polyuréthane, pour la pose de certains revêtements de sols. Ces adhésifs sont sans solvant, ce qui élimine a priori tout risque d'explosion ou d'incendie lors de leur mise en oeuvre.

Cependant, en cours d'utilisation, le port de gants est nécessaire afin d'éviter d'éventuelles dermatoses.

De plus, leur emploi peut indiquer certaines contraintes :

- traitements préalables du matériau à coller (ex. : ponçage, pour les caoutchoucs),
- lestage de certains revêtements pendant la prise de la colle.

(1) Plusieurs explosions ont eu pour origine l'utilisation de ventilateurs non conçus pour ces atmosphères.

### RÈGLEMENTATION

Article R 232-1, R 232-1-1, R 232-1-6, R 232-1-7, R 232-2, R 232-3, R 233-15 du Code du Travail.

### DOCUMENTS A CONSULTER

- Fiche de sécurité n° A4 F 01 (Colles et produits adhésifs à base de résines synthétiques, utilisés dans le BTP). Edition OPPBTP.

- Manuel pratique de prévention n° 25 - F4 P 01 « Adhésifs ». Edition OPPBTP.
- Diaposon « Attention ! Adhésifs néoprène ». Edition OPPBTP.

**CAP Peintre Applicateur de Revêtements**

**DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES**

**SESSION 2013**

**DEO 10**

**Code 131**

**Page 10/10**